

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 21 DEC. 2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A319

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Vitrolles CAP Horizon – Déclaration d'Utilité Publique en vue d'expropriation et enquête parcellaire

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à BOULAN Michel – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Loïc GACHON donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_13

CONSEIL DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Loïc GACHON

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

**Objet : Vitrolles CAP Horizon – Déclaration d'Utilité Publique en vue d'expropriation et
enquête parcellaire
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Vitrolles CAP Horizon, une mission foncière a été engagée par l'EPF PACA par le biais de la convention tripartite EPF PACA /CPA / commune de Vitrolles. Après une première phase d'acquisition amiable ou par voie de préemption, certaines emprises nécessaires au projet n'ont pas pu être acquises, il convient donc d'engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Exposé des motifs :

Il est rappelé que le Conseil Communautaire a approuvé ce jour plusieurs dossiers opérationnels du projet « CAP HORIZON » à VITROLLES, et ainsi ;

- Le programme des équipements publics , la participation de la Communauté du Pays d'Aix à la ZAC Vitrolles Cap Horizon
- Le dossier de réalisation de la ZAC
- la participation de la CPA à l'opération dite « Couperigne » dans le cadre du projet global

En parallèle, l'Établissement Public Foncier PACA est chargé de la réalisation des acquisitions foncières, coordonnée à l'échelle de l'ensemble de l'opération, c'est-à-dire sur le périmètre de ZAC, le périmètre de la concession, et le périmètre de l'appel à projet et ce dans le cadre de la convention en phase « Anticipation – Impulsion » et de ses avenants.

Pour cela, l'Établissement Public Foncier PACA conduira les dossiers d'enquête d'utilité publique et d'enquête parcellaire qui repose sur un périmètre parcellaire désormais déterminé pour les opérations d'expropriation avec une projection du budget foncier prévisionnel et qui se présente comme suit :

Foncier en Prévisionnel d'acquisition EPF (périmètre enquête parcellaire conjointe à DUP)	m ²	€/H.T.	€/m ²
Total restant à acquérir du domaine privé en valeur vénale	147 300	10 500 000	
Provision indemnité d'évictions	0	5 000 000	
Provision actu, études frais	0	1 430 000	
TOTAL	147 300	16 930 000	115

Il est proposé, avant présentation des dossiers d'enquête publique conformes définitivement finalisés (sur la base du PLU mis en compatibilité et l'estimation sommaire et globale rendu par France domaine) d'approuver et de valider dès à présent:

- le périmètre des opérations faisant l'objet de la procédure d'utilité publique (cf. annexe)
- l'état parcellaire correspondant à ce périmètre des opérations d'expropriation (Cf. annexe)
- le budget prévisionnel présenté pour les acquisitions foncières

Il est également proposé de confirmer l'Établissement Public Foncier PACA dans la poursuite de ses missions :

- la conduite de la procédure d'utilité publique et enquête parcellaire conjointe
- la conduite de l'ensemble des procédures amiables ou par voie d'expropriation, de préemption et de priorité, en vue d'acquérir la maîtrise foncière des terrains de l'opération conformément à la convention d'intervention foncière et au traité de concession

L'état d'avancement du projet de la zone d'activités CAP HORIZON est conforme aux objectifs sur lesquels la Communauté d'Agglomération s'est conventionnellement engagée et l'exécution de ces engagements présente un bilan positif sur le plan du développement économique et urbain du territoire métropolitain, de la réalisation foncière publique, et de l'exécution des procédures administratives nécessaires à la réalisation du projet.

Le projet, entré en phase opérationnelle, confirme les perspectives économiques et urbanistiques essentielles au développement du territoire communautaire et métropolitain, avec un rayonnement régional voire national, et une vision structurante indispensable de l'avenir territorial, incluant les notions nécessaires de revalorisation des infrastructures existantes ainsi que du patrimoine, de connexion et de mixité fonctionnelle.

CONSIDERANT l'intérêt général persistant et confirmé du projet

CONSIDERANT que le bilan foncier et les projections financières prévisionnelles relatives aux acquisitions foncières sont conformes à l'intérêt général attaché au projet.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 ;

VU la délibération n°2013_A021 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 approuvant la convention d'intervention foncière CPA/commune de Vitrolles/EPF PACA sur le site Aymards – Couperigne - Estroublans ;

VU la délibération n°2015_A028 du Conseil communautaire en date du 12 mars 2015 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière CPA/commune de Vitrolles/EPF PACA ;

VU la délibération n°2015_A076 du 21 mai 2015 approuvant le dossier de création de la ZAC Vitrolles CAP Horizon ;

VU la délibération n°2015_B235 du Bureau communautaire en date du 11 juin 2015 approuvant le contrat de concession avec la SPLA pays d'Aix Territoires pour la réalisation du projet CAP Horizon ;

VU la délibération du n°2015_A133 du Conseil communautaire du 10 juillet 2015 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière CPA/commune de Vitrolles/EPF PACA ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015, approuvant le programme des équipements publics, leurs modalités de financements et le dossier de réalisation de la ZAC CAP Horizon ;

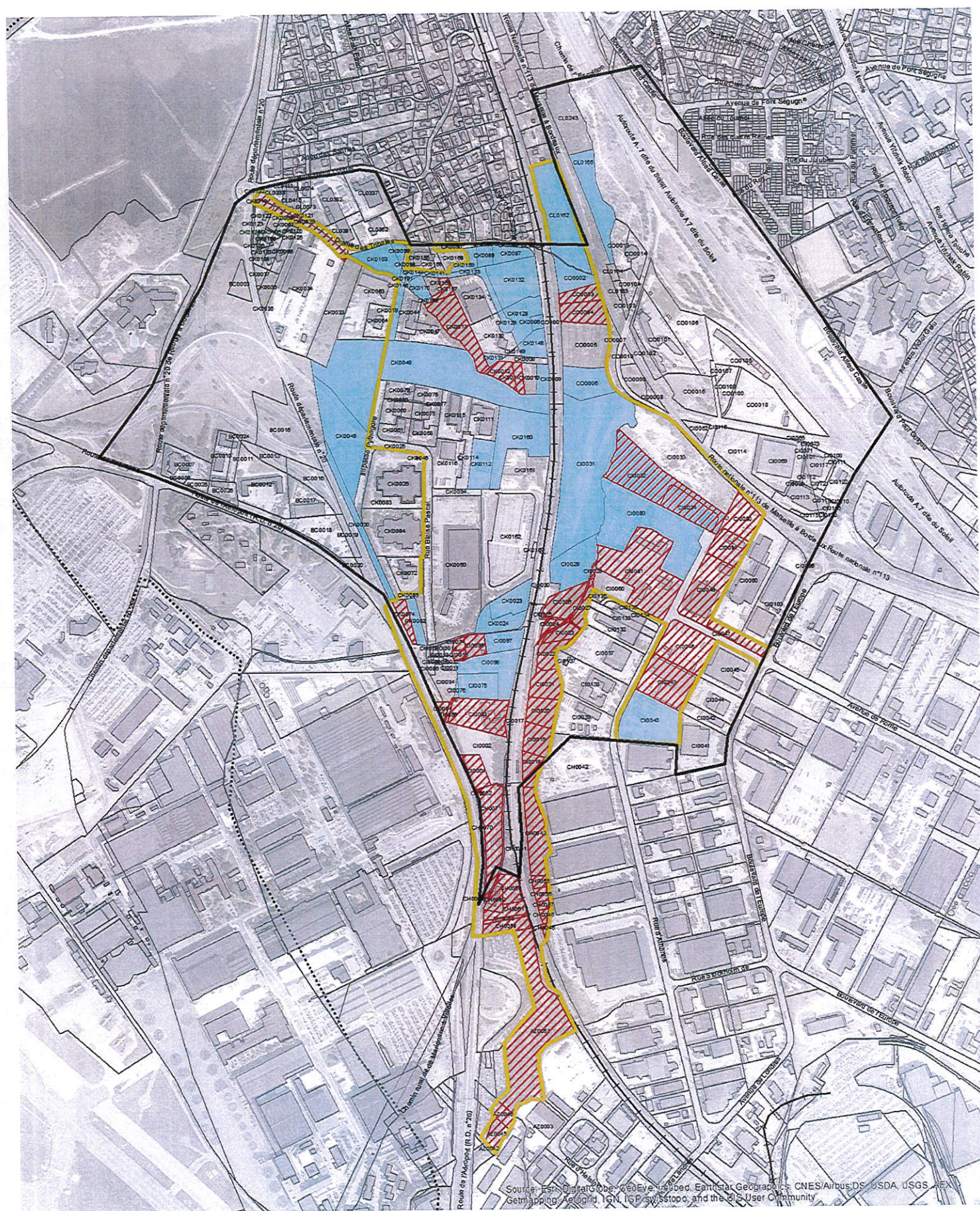
VU la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015, approuvant la participation financière de la CPA à l'opération « Couperigne » ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'Espace et Mobilité en date du 3 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **CONFIRMER** l'intérêt général communautaire du projet ;
- **APPROUVER** en conséquence le périmètre de l'utilité publique, le périmètre foncier des opérations d'expropriation et de l'état parcellaire correspondant ;
- **VALIDER** le budget foncier prévisionnel en vue de la finalisation des dossiers d'enquête publique par l'Établissement Public Foncier PACA en charge de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- **CONFIRMER** l'Établissement Public Foncier PACA dans la poursuite de ses missions, et ainsi la conduite et la poursuite tant de la procédure d'utilité publique et enquête parcellaire conjointe suivant les principes approuvés ci-avant, que l'ensemble des procédures amiables ou par voie d'expropriation, de préemption et de priorité, en vue d'acquérir la maîtrise foncière des terrains de l'opération conformément à la convention d'intervention foncière et au traité de concession.



Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, IGN, GeoEye, Earthstar Geographics, CNR
 Germany, AeroGRID, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Sources : IGN - BD Cartho

DGI 2014 - CRIGE PACA

Mentions légales d'utilisation

 Périmètre de ZAD
 Parcelles à exproprier
 Acquisitions EPF PACA

Category	Value
People who did not go to the party	150



OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Vitrolles CAP
Horizon – Déclaration d'Utilité Publique en vue d'expropriation et enquête parcellaire

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité
le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015